Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle,

Ont donné procuration :
HUET Aurélien donne pouvoir à FENIET Maud
JAN Émile donne pouvoir à SENNINGER Danielle
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à FLEHO Elisabeth

Étaient absents :
YART Stéphanie
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance :
RACAPE isabelle

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

DELIBERATION 2026_10_17
ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Annexe : règlement budgétaire et financier

Rapport de Tifenn Le Guyader adjointe chargée des Finances, personnel communal, commande publique,

Dans le cadre du début de mandat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent formaliser un règlement budgétaire et financier**.** Celui-ci précise notamment les modalités de gestion des crédits, les règles relatives à l'exécution budgétaire et comptable ainsi que, le cas échéant, les modalités de gestion pluriannuelle des crédits. Il permet de garantir un cadre commun, transparent et partagé entre les élus et les services municipaux.

Depuis le 1er janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 constitue le cadre de référence de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales. Il a notamment

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261017-DE

pour objectif d'harmoniser et de moderniser les règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du règlement budgétaire et financier.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Isabelle RACAPE



